

Appel à initiatives Ruralinnov' 7

« Héritages Vivants, Territoires en Mouvement » Cahier des charges

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi des transitions. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable, solidaire et humain. Pour réaliser cette ambition, Familles Rurales mobilise son fonds de dotation RURAL MOUV pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires de demain. Depuis 2019, ce sont déjà 58 lauréats qui ont été récompensés !

Objectif

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement local durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value, en capacité de se pérenniser dans le temps et/ou d'inspirer d'autres territoires.

Thématique 2025 : Héritages Vivants, Territoires en Mouvement

La culture et le patrimoine constituent des leviers puissants pour renforcer la vitalité des territoires, nourrir le lien social, soutenir l'identité locale, les traditions et favoriser l'attractivité du milieu rural.

L'appel à projets 2025 soutiendra des initiatives qui valorisent la culture, les arts, les lettres, les sciences, les traditions, la mémoire collective et le patrimoine matériel ou immatériel des territoires. Sont notamment encouragés :

- La valorisation du patrimoine culturel rural matériel ou immatériel (bâti, paysager, artisanal, culinaire...)
- La transformation ou la réhabilitation de lieux patrimoniaux ou culturels en friche
- La réappropriation des savoir-faire locaux, la transmission intergénérationnelle et la mise en valeur des récits ruraux
- Les démarches culturelles participatives impliquant les habitants
- Les projets faisant intervenir des artistes ou des professionnels de la culture
- Les projets menés en partenariat avec des structures culturelles
- Les projets qui s'inscrivent dans une approche d'éducation populaire
- Les actions basées sur la transmission et la création de liens entre générations
- Les parcours culturels et touristiques ancrés dans le territoire
- Les projets croisant culture, écologie, développement local et inclusion
-

- Les actions visant à faciliter l'accès à la culture pour tous, y compris les publics éloignés (jeunes, personnes isolées, en situation de handicap, etc.)
- Les projets itinérants qui permettent d'amener la culture au plus près des habitants, notamment dans les communes rurales peu dotées en infrastructures

Modèle économique

Seront privilégiés les projets :

- Dont le modèle économique est solide et durable
- Dont le budget est précis, réaliste
- Qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'inspirer sur d'autres territoires
- Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés.

Qui peut candidater ?

- Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales)
- Les associations disposant du statut d'organismes associés au réseau Familles Rurales
- Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général, parrainés par un membre du réseau Familles Rurales ou engagés dans une collaboration locale avec lui

Dépenses éligibles

- Ingénierie (conception du projet, accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériel, aménagement, etc.)

Le financement RURAL MOUV peut aller jusqu'à 15 000 euros. Les actions engagées dès 2025 sont éligibles.

Co-financements et partenariats

Seront valorisés les projets qui prévoient des co-financements publics ou privés, ainsi que ceux construits en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Projets non éligibles

- Évènements ponctuels (colloques, manifestations sans suite)
- Projets personnels ou à visée commerciale
- Projets sans lien avec les territoires ruraux
- Associations ayant déjà bénéficié d'un financement RURAL MOUV en 2024

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer via le formulaire en ligne sur ruralmouv.fr jusqu'au 8 septembre 2025 inclus. Les pièces nécessaires sont précisées dans le formulaire.

Une pré-sélection sera opérée en septembre, les projets retenus seront ensuite conviés à un entretien en visioconférence avant la sélection finale du conseil d'administration en octobre. La remise des prix aura lieu en novembre à Paris. Les frais de déplacement des lauréats sont pris en charge.